

FICHE DE POSTE
ENSEIGNANT en Unité d'Enseignement Externalisée
Maison d'enfants à caractère social (MECS) - Centre des Monédières Treignac
Collège de Treignac

PERSONNEL CONCERNE

Enseignant du premier degré, titulaire du CAPPEI ou en cours de spécialisation.
La détention d'une certification (FLE-FLS) est souhaitée.

CADRE

Loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance (Chapitre IV : Le renforcement de l'école inclusive)

Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-sociaux ou de santé

Instruction ministérielle n° DGCS/3B/2016/207 du 23 juin 2016 relative au cahier des charges des unités d'enseignement externalisées des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Code de l'éducation : article L.111-1

Circulaire n°2002-063 du 3 mars 2002 relative aux modalités d'inscription et de scolarisation des élèves de nationalité étrangère des premier et second degrés

Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés

Circulaire n° 2019-088 du 5-6-2019 pour une école inclusive.

Habilitation de la MECS : prise en charge des mineurs en danger.

MISSIONS

- Enseigner le Français Langue de Scolarisation ;
- Accompagner les enseignements dispensés en inclusion et en particulier en mathématiques en l'absence d'enseignant avec la compétence FLS sur cette discipline ;
- Elaborer le projet pédagogique en lien avec le projet de l'ESMS et en concordance avec le projet d'établissement ;
- Compléter le tableau de bord départemental ;
- Organiser les groupes de besoins ;
- Elaborer les projets individuels.

COMPÉTENCES ATTENDUES

- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation des élèves allophones
- Capacité à adapter les enseignements ;
- Capacité au travail d'équipe ;
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles ;
- Adaptabilité à des situations variées.

CONDITIONS D'EXERCICE

Enseignant spécialisé placé sous le pilotage de l'IEN ASH, membre de l'équipe du CASNAV, sous la responsabilité fonctionnelle du directeur de l'ESMS et du chef d'établissement.

Les obligations de service : 24h hebdomadaires et 108h annuelles (Décret n° 2017-444 du 29 mars 2017)

Lieu d'exercice : collège de Treignac